



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 94333

## Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les locations de biens dans un état déplorable, de plus en plus fréquentes en raison de la crise du logement, en particulier à Paris où de nombreux étudiants louent des « chambres de bonnes » avec toilette et salles de bains communes, à l'étage, très souvent en haut des immeubles avec entrée sur cour et sans ascenseur. Il lui demande de préciser les conditions exigées pour louer un bien immobilier à savoir état des lieux, contrôles des mises aux normes sanitaires etc., ainsi que les conséquences pour les bailleurs des manquements à ces obligations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94333

**Rubrique :** Baux

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13140

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)